



LE MOT DU MAIRE

Quelques mots sur ce probable dernier bulletin de la mandature à propos des dossiers qui nous occupent, voire nous préoccupent :

LE PLU

Commencé en 2002 il est toujours en élaboration, après un premier avis très réservé des services de l'état. Pour comble de malchance, il nous a fallu trouver un autre cabinet d'urbanisme après la faillite du premier : "cent fois sur le métier remet l'ouvrage " propose le dicton. Et bien c'est que nous faisons en espérant aboutir cette fois mais on ne sait dans quels délais ; en effet les lois qui se superposent rendent la tâche très complexe et sans document d'urbanisme clair "!" toute urbanisation, même minime, serait totalement impossible!

LES PROJETS EN COURS

L'ECOLE

A l'heure où ce bulletin sera dans vos mains les travaux d'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire seront commencés ce qui est une satisfaction tant le travail préparatoire est long.

LA HALLE DES SPORTS

Elle ne va pas tarder à devenir une salle de sports. Nous nous apprêtons à ouvrir les plis de réponse des entreprises qui ont répondu à l'appel d'offre : croisons les doigts pour que celui-ci soit fructueux.

LA CHAUFFERIE BOIS de l'école et de la salle des sports.

Le projet est sur les rails et nous attendons la réponse du permis de construire pour lancer l'appel d'offre aux entreprises.

Voila de quoi nous occuper dans les mois qui viennent : en effet ce sont de gros projets et les soucis ne manqueront au fur et à mesure de l'avancement des travaux ; c'est inhérent à ce type de réalisation et inéluctable. A nous de trouver réponse à ces écueils prévisibles.

UN MOT SUR LE TRI SELECTIF

Utopique il y a 20 ans dans nos contrées, il est aujourd'hui entré dans les mœurs et personne ne reviendrait en arrière. Une préoccupation cependant : deux déchetteries fonctionnent à plein, le tri est réalisé correctement et le tonnage des ordures ménagères ramassées par les camions augmente ce qui tend à prouver que des efforts sont encore nécessaires pour un meilleur rendement et des coûts mieux maîtrisés (la TEOM, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, augmente chaque année de 8% et ce service est largement déficitaire). Vous l'avez compris des progrès sont encore possibles.

Très bonne lecture de ce bulletin.

Serge Gabardo.

COMPTE ADMINISTRATIF 2006

et BUDGET PRIMITIF 2007

1 - Compte administratif

Le Conseil, lors de sa séance de février a approuvé, à l'unanimité, le compte administratif présenté par le Maire, Monsieur GABARDO.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 174.344,18 € pour 166.424,72 € de dépenses.

En fonctionnement, les dépenses de l'exercice s'établissent à 385.222,88 € et les recettes s'élèvent à 483.095,00 €.

L'endettement de la commune représente 86 € par habitant. Le ratio moyen départemental s'établit quant à lui à 500 € par habitant ; ce qui laisse une marge de manoeuvre à la commune très importante pour la réalisation des équipements en cours : halle des sports, extension du groupe scolaire, construction d'une chaufferie bois, réaménagement de la Mairie

Au niveau des services offerts à la population, la commune se situe dans une fourchette élevée par rapport aux autres communes voisines. Citons, au hasard : cantine, accueil périscolaire, centre de loisirs sans hébergement, mise à la disposition de locaux pour les associations (boules, chasse, club du 3ème âge, bibliothèque, etc..) halle des sports, salle des fêtes.

2 - Budget primitif

Au cours de la même réunion, le conseil a voté le projet de budget pour l'année 2007.

Celui-ci s'établit en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Investissement : 2.187.786,64 € - Fonctionnement : 490.223,58 €

Vous trouverez sur la page suivante, les taux d'imposition pour l'année 2007, ainsi que la liste des projets d'investissement à réaliser. Ceux-ci seront financés par la Dotation globale d'équipement pour l'extension du groupe scolaire et par des subventions du département pour les autres réalisations, dans le acdre du contrat pluriannuel de la commune. De plus la commune devrait percevoir une subvention de l'ADEME pour la réalisation de la chaufferie bois qui permettra de chauffer l'école et la halle des sports.

Les taux des impôts locaux n'ont pas été modifiés, ils sont toujours de :

Taxe d'habitation	14,09 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	21,23 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,95 %

Cependant, le montant des impôts locaux peut être majoré en fonction de l'augmentation de la base ou de la valeur locative de l'immeuble - variation annuelle fixée par la loi ou variation due à la révision des bases par la commission des impôts sur proposition du service du cadastre en cas de changement -.

La taxe professionnelle est perçue directement par la Communauté de Commune.

Au niveau de la section d'investissement, les inscriptions concernent les programmes suivants.

PROGRAMMES	MONTANTS
Plan local d'urbanisme	20 000,00 €
Salle des fêtes	118 400,00 €
Travaux dans les bâtiments communaux	109 370,00 €
Travaux de voirie	5 000,00 €
Acquisition de bâtiments	2 000,00 €
Acquisition de terrains	20 000,€
Acquisition de mobilier	50 000,00 €
Travaux au cimetière	0,00 €
Signalisation communale	5 000,00 €
Halle des Sports	563 658,00 €
Immeuble Sivelle	8 000,00 €
Rénovation de la Mairie	580 000,00 €
Extension du groupe scolaire & chaufferie bois	795 795,00 €

Danièle DUBOST-MARTIN

Les Travaux du Conseil, municipal

année 2006

10 JANVIER 2006

Extension du groupe scolaire

Monsieur le Maire explique qu'il est préférable, notamment pour l'obtention éventuelle de la DGE (Dotation Globale d'Equipement), de scinder l'opération "Extension du groupe scolaire " en 2 tranches opérationnelles distinctes : la première sera la construction de la cantine en 2006 pour un montant total HT de 488 750,00 € et la seconde la construction de deux salles de classe en 2007 pour un montant total HT de 386 250,00 €.

Reports de crédits 2005

Pour pouvoir régler les factures d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire de voter les restes à réaliser de l'exercice 2005 qui seront reportés au budget primitif 2006. Le Conseil adopte ces reports à l'unanimité.

Ressources humaines, création d'un emploi

Lors de la séance du 29 août 2005, le Conseil avait décidé de créer un poste d'agent administratif de 11 heures hebdomadaires pour un besoin saisonnier. Il est nécessaire aujourd'hui, en raison du travail généré par la municipalisation de la cantine et l'augmentation de la charge de travail au secrétariat de mairie, de créer un emploi permanent d'agent administratif pour 12 heures hebdomadaires. Le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

Association Les P'tits Jojos

Cette association, qui regroupe des assistantes maternelles, souhaiterait avoir un local à disposition pour y entreposer du matériel de puériculture et mettre en place un système de prêt de ce matériel. Le Conseil propose le local situé sous la cantine, dont une partie est occupée par le CLSH.

CLSH

Le contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de Villefranche a été reconduit aux mêmes conditions jusqu'en 2007.

20 FÉVRIER 2006

Compte administratif et compte de gestion 2005

Examen et vote du compte administratif 2005 L'examen du compte administratif de l'exercice 2005 fait ressortir un montant total de 1 905 182,82 € pour les dépenses (dont 1 596 028,35 € en investissement) et 2 198 728,66 € pour les recettes (dont 1 613 114,19 € en investissement). En l'absence du Maire, Monsieur Noël AURAY préside le vote du compte administratif qui est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire remercie le Conseil pour ce vote.

L'excédent de fonctionnement, d'un montant de 110 299,66 €, sera affecté à l'article 1068 du budget primitif 2006.

Approbation du compte de gestion 2005

Le compte de gestion édité par le receveur municipal présente des résultats en tous points conformes à ceux du compte administratif. Le Conseil approuve le compte de gestion 2005 à l'unanimité.

Monsieur le Maire souligne la capacité d'autofinancement de la commune qui est très élevée.

Commission Halle des Sports

Une première réunion de prise de contact a eu lieu avec l'architecte : les plans du projet initial ont été révisés, plusieurs idées ont émergé dont celle de l'aménagement d'un coin office (soit à l'emplacement actuel des toilettes, soit à gauche en entrant), mais aussi de la construction de gradins et de l'aménagement de places de parking. Toutes ces idées feront l'objet d'une estimation, de même que le projet initial qui sera réévalué car les chiffres datent de 2004.

Legs SIVELLE

Le portefeuille est actuellement estimé à 810 779 €, cet argent servira à réhabiliter l'immeuble SIVELLE mais il pourra également participer au financement des projets Halle des Sports et rénovation de la mairie. Des conseils seront demandés au Percepteur pour autoriser la vente d'actions et inscrire ce produit au budget.

Cession au Pont

Cette affaire a été évoquée lors des Conseil des 3 octobre et 19 décembre 2005, les deux parties se sont exprimées, les conseillers municipaux ont eu le temps de se rendre sur place pour mieux apprécier la situation, le Maire décide de soumettre au vote le principe d'une cession (qui devra être sans frais pour la commune). Le Conseil adopte ce principe à la majorité. Le service d'assistance juridique sera sollicité pour les

formalités administratives nécessaires à cette cession.

Acquisitions immobilières

Maison MONCORGER

Cette maison est située entre l'épicerie et la maison SIVELLE qui appartiennent à la commune, il est donc judicieux d'acquérir ce bâtiment pour pouvoir réaliser plus tard un équipement collectif sur le tènement. Le prix de vente est estimé entre 65 000 et 70 000 € alors que le service des Domaines préconise un prix de 60 000 €. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Régularisations

Pour finaliser les travaux de sécurisation qui ont eu lieu au Pont, au Farginet et au Guillon, il est nécessaire de

régulariser les acquisitions des terrains d'assiette. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ces acquisitions.

La Poste, devenir

Monsieur le Maire a rencontré deux responsables de la Poste qui lui ont proposé 3 solutions pouvant être appliquées au bureau de Poste de Létra.

La première consiste en une réduction des heures d'ouverture : la Poste ne serait désormais ouverte que les après-midi, de 14h30 à 17h00 et un samedi matin sur 2, cette organisation serait applicable début avril. La seconde solution est la création d'une " Agence Postale Communale ": les locaux et le personnel sont à la charge de la commune qui perçoit une indemnité de 800 € par mois. Reste enfin la possibilité d'un " Relais-Poste " installé chez un commercant qui percevra alors une rémunération de 250 € outre un pourcentage sur le chiffre réalisé. Ces 2 dernières options n'offrent pas l'ensemble des services rendus aujourd'hui par le bureau de Poste qui semble donc la solution la moins dommageable, à la condition toutefois que le bureau soit ouvert tous les samedis matin et pas un sur deux. Le Conseil se prononce à l'unanimité pour le maintien du bureau de Poste avec une ouverture tous les après-midi et tous les samedis matin.

Rapport KPMG sur la Petite Enfance

La Communauté de communes souhaitait se voir transférer les compétences Petite Enfance, Centres de Loisirs Sans Hébergement et Accueil Périscolaire, elle a donc commandé une étude par le cabinet KPMG qui fait ressortir le coût trop important d'un tel transfert. Seule la compétence Petite Enfance sera donc éventuellement transférée si les Conseils municipaux le décident.

Le Maire et les Adjoints font part de leurs inquiétudes vis-à-vis de la CCPBO qui envisage des prises de compétences multiples alors qu'il y a une non maîtrise des compétences déjà acquises.

RASED

La commune est sollicitée pour une participation financière au RASED (Réseau d'aide spécialisée) de Lamure sur Azergues qui intervient à l'école primaire de Létra mais, par le biais de la CCPBO, la commune finance déjà le RASED de Châtillon d'Azergues qui intervient sur la majorité du canton, il ne peut donc y avoir double subvention. Monsieur le Maire transmettra cette demande à la CCPBO.

Financement des écoles privées

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, article 89, imposent désormais aux communes une contribution financière des communes de résidence au fonctionnement des écoles privées sous contrat recevant des élèves n'habitant pas dans la commune siège. Afin de déterminer le coût moyen des classes élémentaires dans le département, l'Inspection Académique du Rhône demande aux communes de lui communiquer le montant des dépenses scolaires inscrit au budget à l'aide d'un tableau très complexe.

Logiciels mairie

Les crédits nécessaires au changement de logiciels pour la mairie ont été inscrits au budget 2005 mais ce changement n'a pas été encore effectué car il fallait auparavant voir plusieurs systèmes afin de choisir le mieux adapté. La société EUROSYL basée à Villefranche propose une gamme de logiciels dédiés aux communes très complète et performante, elle équipe déjà entre autres la CCPBO, les mairies de Ternand, Le Breuil, Oingt, etc. Le devis pour la fourniture des logiciels, l'installation, la reprise des données et la formation s'élève à 7 174,80 € TTC. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Etat-civil ancien, prix des DVD Rom

Des DVD Rom de l'Etat-civil ancien de plus de 100 ans qui a été numérisé peuvent être vendus aux personnes intéressées. Le Conseil décide de fixer le prix de vente de ces DVD à 50 €.

Contrat pluriannuel avec le Conseil Général

Pour pouvoir signer ce contrat, il est nécessaire de reprendre une délibération puisque l'opération Maison Sivelle a été reportée.

28 MARS 2006

Extension du groupe scolaire

Madame Isabelle RAVEAU, de l'atelier d'architecture " FACE À ", présente au Conseil son projet d'extension du groupe scolaire qui comprend un restaurant scolaire et sa cuisine, 2 salles de classes et un bloc sanitaire. Il s'agit là d'une première ébauche, les conseillers sont invités à émettre leurs impressions. Un tour de table leur permet d'exprimer, entre autres, le souhait d'utiliser l'énergie solaire pour le chauffage et des matériaux à la fois naturels, fonctionnels et esthétiques. Un ascenseur est prévu au projet, ce qui ennuie certains conseillers par rapport au coût d'entretien d'une telle installation, Madame RAVEAU précise que l'on ne pourra certainement pas éviter cet équipement nécessaire à l'accueil éventuel d'enfants à mobilité réduite. Par ailleurs, elle a pris note des observations et remarques et elle va retravailler son projet dans ce sens.

Vote des taux d'imposition 2006

Les taux suivants, identique à ceux de 2005, sont proposés au vote :

- Taxe d'habitation : 14,09 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15,95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21,23 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2006

Le budget est équilibré en dépenses (449 984,00 € en fonctionnement et 1 499 028.84 € en investissement) et en recettes (449 984,00 € en fonctionnement et 1 499 028,84 € en investissement). Le Conseil adopte le budget primitif 2006 à l'unanimité.

Les participations financières au SYDER et au SAVA sont inscrites au budget.

Attribution des subventions aux associations

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer aux associations ayant fourni leurs bilans comptables les subventions suivantes:

	Montant voté
A.D.A.P.E.I.	95 €
ADMR (Aide familiale)	350 €
ADMR (Aide ménagère)	1 145 €
Amicale Laïque	1 200 €
Conjoint Survivant canton du Bois d'Oing	t 50 €
Ecobeauval	100 €
Foyer du collège de Lamure sur Azergues	150 €
Foyer du collège du Bois d'Oingt	100 €
H2O - château de Létrette	50 €
Jeunes pompiers du Bois d'Oingt	50 €
Les P'tits Jojos	100 €
Mucoviscidose	100 €
Musique et culture	100 €
Myopathie	100 €
Ruban Pays Beaujolais (GRS)	100 €
Secours Catholique	100 €
Tour du Beaujolais cycliste (rappel)	80 €
TOTAL	3 970 €

Subvention amendes de police

Comme chaque année, un dossier de demande de subvention concernant des aménagements de sécurité est à déposer auprès du Conseil Général. Monsieur le Maire et Monsieur CHAVAND, adjoint chargé de la voirie, proposent de réaliser les travaux suivants : matérialisation de parking à la Halle des Sports, signalisation du passage de la voie ferrée au Pont (4 routes), pose d'une glissière de sécurité le long de la montée des Bruyères, acquisition et installation de jardinières pour ralentir les véhicules vers l'école. Le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

Cantine, ressources humaines

Le nombre maximal d'enfants inscrits est atteint, il n'y aura plus d'inscriptions jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ces effectifs lourds occasionnent une charge importante de travail de préparation pour la cuisinière qui aurait besoin d'une aide 2 heures par jour de cantine. Le Conseil décide à l'unanimité de créer un emploi occasionnel d'agent des services techniques pour 2 heures par jour d'ouverture de cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Brigades Vertes

Un compte-rendu assez sommaire des interventions effectuées par les Brigades Vertes est parvenu en mairie,

le Conseil souhaite obtenir encore plus de détails, notamment sur le nombre de repas pris.

Certains conseillers souhaitent qu'un rapport détaillé des travaux de la commission d'urbanisme soit fait lors des conseils municipaux afin que chacun soit au courant des dossiers en cours et puisse ainsi répondre au mieux aux questions des administrés. Ceci sera appliqué dès le prochain Conseil.

15 MAI 2006

PLU et assainissement collectif

Lors de la réunion de travail du PLU avec les personnes publiques associées du 21 avril dernier, Monsieur BIARD de la Direction départementale de l'équipement (DDE) a informé la commission que tant que la station d'épuration du Breuil ne sera pas commencée, les terrains prévus en zone U (c'est à dire urbaine) ne pourront être immédiatement constructibles. Il faut donc les classer en zone AU (à urbaniser) pour l'instant, leur constructibilité est conditionnée par l'assainissement collectif. Lorsque la station d'épuration sera en fonction, il faudra procéder à une révision du PLU pour les classer en zone U. Il est impossible d'arrêter le PLU aujourd'hui, il faut au préalable étudier le cas, soulevé par la Chambre d'agriculture, des agriculteurs qui auraient des projets de construction nécessitant une étude géologique préalable. Les exploitants de la commune sont invités à une réunion jeudi 18 mai. La position de la DDE et de la DDAF concernant la réhabilitation de bâtiments en zone A est la même : le changement de destination est possible en zone A (agricole), si le bâtiment présente un "caractère remarquable". Monsieur le Maire a adressé un mail au cabinet d'urbanisme en indiquant toutes les bâtiments qui pourraient être dans ce cas.

Le zonage d'assainissement collectif doit lui aussi être soumis à enquête publique : il n'y aura probablement qu'un seul commissaire enquêteur pour l'assainissement et le PLU.

Lors du prochain Conseil, un compte-rendu de la concertation préalable à l'arrêt du PLU sera établi. Un rappel: le PLU n'est pas encore consultable car il n'a pas été arrêté, il s'agit donc d'un document de travail, non communicable.

Commission urbanisme

La commission s'est réunie le 11 avril pour étudier plusieurs dossiers : un permis de construire modificatif à Sainte Hélène (avis favorable), un projet de déclaration de travaux pour un mur de clôture à La Route (avis favorable), plusieurs demandes de certificats d'urbanisme : au Lancelot (irrecevable, demande trop imprécise), au Durand (avis favorable), au Farginet (avis défavorable), deux Chez Petit (avis défavorables) et deux au Philippe (avis défavorables).

Maison de retraite

La maison de retraite ne forme qu'un seul établissement avec l'hôpital de Grandris, le bâtiment est très ancien et doit être réhabilité mais la succession de différents directeurs a empêché tout travail de fond. La restructuration a été estimée à 25 millions de centimes il y a plu-

sieurs années. Les normes de sécurité ne sont pas respectées de façon satisfaisante, un audit de sécurité a été établi et donne cette conclusion. Une déclaration de travaux a été déposée, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) émet un avis négatif à la poursuite de l'exploitation à l'occasion de cette demande (l'avis était favorable jusqu'alors), ce qui peut paraître contradictoire. Le dernier avis de la commission de sécurité est négatif, mais la poursuite de l'exploitation de l'établissement est possible si un dossier de travaux est déposé (pour un coût estimé à 100.000 €). Trois solutions sont possibles : le maintien à Létra avec travaux, le transfert à Grandris ou bien la construction d'un nouvel établissement. Dans le futur PLU, une zone sera réservée pour une éventuelle reconstruction. Le cabinet INGEGRAM a été mandaté pour travailler sur une restructuration éventuelle et rendra bientôt ses conclusions.

Projets école et Halle des sports

Les deux opérations ont été lancées, il apparaît judicieux de penser au chauffage des bâtiments communaux de manière globale, les chaudières fonctionnant aujourd'hui sont en effet vétustes, le chauffage n'est pas performant et les combustibles coûtent de plus en plus cher. Le chauffage solaire n'est pas possible pour l'école, une grosse chaudière à bois qui alimenterait l'ensemble des bâtiments (école, mairie, salle des fêtes, halle des sports, ...) semble la solution "énergie renouvelable" la mieux adaptée. Les deux architectes (école et halle des sports) sont d'accord pour travailler de concert sur cet aspect. De nombreuses aides sont actuellement octroyées pour un tel équipement, le cabinet HESPUL réalisera une étude gratuite.

Bail Mme PHILIPPE

Suite à l'incendie de sa maison au Pont, Madame PHI-LIPPE a été relogée en urgence dans l'ancien appartement des instituteurs au-dessus de la mairie. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer un bail d'un an avec Madame Philippe. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La Poste

En réponse à la délibération n° 11/2006, le directeur du Groupement Postal des Pierres dorées informe le Maire que l'ouverture tous les samedis matins est impossible, ce sera un samedi sur deux, dès le 1er juillet 2006.

CLSH

Les deux semaines des vacances de Pâques se sont bien déroulées, le bilan est positif. La directrice et les animateurs ont émis le souhait d'un placard dans la cour de l'école pour ranger des jeux d'extérieur. Le centre sera ouvert cet été du 10 au 28 juillet, avec un mini-camp la dernière semaine pour douze enfants.

3 JUILLET 2006

Extension du groupe scolaire

- L'avant-projet est presque achevé, l'étape suivante est le dépôt du permis de construire, le Conseil autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire à l'unanimité.
- ➡ Le bureau de contrôle pour les missions SPS et Contrôle Technique sera choisi dans le courant de la semaine, le même bureau sera chargé d'une seule ou bien des deux missions pour à la fois l'extension du groupe scolaire et l'agrandissement de la Halle des Sports.
- Le cabinet Hespul a rédigé une analyse d'opportunité favorable pour une chaudière à bois : Monsieur AURAY conteste cette analyse qui ne s'appuierait pas selon lui sur les bonnes données. Il lui semble plus opportun d'installer une pompe à chaleur. Une rencontre est à organiser entre Messieurs AURAY et RENUCCI (Hespul). Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention avec Hespul et le SYDER qui permettra l'accompagnement du projet " Energies renouvelables " sur la commune de Létra. cette prestation étant sans coût pour la commune.
- ➡ Une cinquième classe est créée, elle ouvrira à la rentrée de septembre et sera installée dans la salle d'évolution. Les enseignants utiliseront soit la Halle des Sports, soit la Salle des Fêtes en quise de salle d'évolution. Cette classe sera composée de " CP " et de " grande section de maternelle ", il est donc nécessaire de créer un poste d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pour la moitié du temps scolaire, soit en temps annualisé, 15 heures par semaine. Cette création est approuvée à l'unanimité.

PLU

- L'arrêt du PLU n'est pas encore possible, il y a encore des études géologiques en cours pour les parcelles sur lesquelles les exploitants agricoles ont des projets d'extension. L'arrêt du projet par le Conseil municipal est reporté au prochain Conseil qui aura lieu le 31 juillet.
- La station d'épuration du Breuil est en bonne voie, elle devrait être achevée entre la fin 2007 et mi-2008. Il n'y a plus besoin d'enquête publique vu le nombre d'habitants concernés.

Règlement du restaurant scolaire

Un projet de règlement modifié du restaurant scolaire a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation au conseil: aucune observation n'est faite, le règlement est adopté à l'unanimité. Les principaux points de changement sont l'adoption d'un tarif spécifique pour les adultes ainsi que des mises au point concernant le paiement des factures et le respect des inscriptions préalables.

Maison de retraite

Monsieur le Maire et Madame DUBOST-MARTIN ont assisté au conseil d'administration de l'hôpital intercommunal à Grandris : ce conseil a émis le vœu que la maison de retraite de Létra soit transférée à Grandris. Ce vœu a été accepté à l'unanimité moins deux voix,

les seules représentantes de la commune de Létra. Monsieur le Maire propose au Conseil d'émettre lui aussi un vœu : le maintien de la maison de retraite à Létra, sur le site actuel ou bien sur un autre emplacement réservé par la commune. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Local de l'ancienne Caisse d'Epargne

Deux demandes ont été faites pour louer ce local : une par Monsieur GUERRIER pour une entreprise de services, l'autre par Monsieur JAUSSAUD pour développer son commerce en transférant la boulangerie dans ce local. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un bail commercial avec Monsieur JAUSSAUD.

Conseil d'école

Il a eu lieu le 6 juin et s'est déroulé dans une bonne ambiance de travail et de coopération. Une prolongation de la dérogation concernant le travail du mercredi matin au lieu du samedi matin a été demandée.

SYDER

Le SYDER a transmis un projet de nouveaux statuts qui prévoit un transfert total ou bien pas de transfert de la compétence éclairage public. Il est demandé aux communes leur souhait sur ce transfert, avant la délibération qui sera prise entre septembre et décembre 2006. Le Conseil est favorable à un transfert total puisqu'il est déjà appliqué.

ALAC

Monsieur le Maire informe le Conseil de la déclaration en sous-Préfecture de l'Association Létrasienne d'Anciens Combattants (ALAC) en date du 1er mars 2006

P.P.R.I.

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), contesté par toutes les communes longeant l'Azergues sera bien révisé.

Chiens dangereux

Monsieur le Maire rappelle que la déclaration des chiens dits dangereux est obligatoire en mairie.

Voirie

Le petit pont du Philippe sera reconstruit à l'identique. Un projet d'achat de patin vibreur par plusieurs communes est à l'étude.

Commission urbanisme

La commission s'est réunie le 13 juin pour étudier plusieurs dossiers : des permis de construire au Merlier, au Guillon, Combe-Guien, au Vaillant, sous l'école pour un hangar et deux déclarations de travaux au Néanne et au Frêne.

31 JUILLET 2006

Arrêt du P.L.U.

Monsieur le Maire rappelle au conseil, toutes phases d'élaboration du plan local d'urbanisme et les délibéra-

tions du conseil municipal approuvant notamment le PADD

Il fait ensuite le bilan de la concertation.

Ensuite, il dépose sur la table, le dossier d'arrêt du plan local d'urbanisme et demande aux conseillers présents de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, arrête le plan local d'urbanisme tel qu'il est déposé sur le bureau et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'approbation du plan local d'urbanisme et à l'enquête publique.

Enquête Vignoble

Monsieur le Maire précise que chaque viticulteur et propriétaire de terrain planté en vignes va être destinataire d'une enquête diligentée par le conseil général pour la restructuration du vignoble beaujolais. Une information sera faite dans la presse.

4 SEPTEMBRE 2006

Ressources humaines

Le 28 mars dernier, un emploi d'aide en cuisine pour besoin occasionnel a été créé pour seconder la cuisinière à la cantine. Ce type de poste ne peut être pourvu que pour trois mois, il est donc nécessaire, le besoin perdurant, de pérenniser cet emploi d'agent des services techniques pour une durée hebdomadaire de 6 heures, comprenant outre la période scolaire, deux semaines de CLSH.

Taxe Locale d'Équipement (TLE)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité pour la commune d'instituer la Taxe Locale d'Équipement pour compenser une partie des dépenses liées à la réalisation d'équipements collectifs. Il signale que les constructions actuelles entraînent de plus en plus d'aménagements en électricité, eau, assainissement, voirie et que ces charges deviennent lourdes pour la commune. Il propose d'instaurer la TLE sur la commune à un taux qui doit être compris entre 1 et 5%. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité de fixer à 3% le taux de TLE.

Rapport annuel sur la qualité des eaux

Monsieur Noël AURAY, délégué au Syndicat des Eaux, informe le Conseil de la potabilité de l'eau sur la commune, ainsi que des travaux réalisés en 2005 et programmés pour 2006-2008 dans le cadre du contrat triennal.

Dégrèvement jeunes agriculteurs

Une délibération a été prise en 1995 pour permettre aux jeunes agriculteurs d'obtenir un dégrèvement de 50% sur la taxe foncière sur le non bâti durant les 5 ans qui suivent leur installation. Cette délibération est toujours valable, l'information est à relayer auprès des jeunes agriculteurs de la commune.

Redevance d'occupation du domaine public

Le Conseil doit prendre une délibération pour que la commune perçoive la redevance d'occupation du domaine public par EDF, en vertu du décret n°2002-409 du 26 mars 2002. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Situation financière de la commune

Monsieur le Percepteur a adressé en mairie une fiche de situation financière pour 2005 sur laquelle il indique que la commune possède une très solide autonomie financière avec notamment un encours de dette de 96€ par habitant alors que l'endettement moyen départemental atteint 521€ par habitant.

Subvention Amendes de police

Une subvention de 13.304 € a été attribuée à la commune.

Réfection du pont du Philippe

Un devis pour une réfection à l'identique s'élève à 1.566 € HT, alors que le remplacement de l'ouvrage par des buses coûterait 3.566 € HT. La première solution est retenue, ce pont sera reconstruit à l'identique.

Nouveaux horaires de la mairie

Une réorganisation des heures d'ouverture au public est nécessaire afin à la fois d'harmoniser les horaires avec notamment ceux de la Poste, mais aussi de dégager du temps de travail purement administratif pour la secrétaire de mairie. Les nouveaux horaires d'ouverture, d'une durée totale de 17 heures, sont les suivants , à compter de ce jour :

lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h30 à 18h00 ; samedi matin : de 8h30 à 11h30.

Zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de zonage d'assainissement est prêt à être approuvé, il fait circuler les documents graphiques de ce zonage et précise que la procédure d'enquête publique sera quant à elle lancée en même temps que celle du PLU. Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le projet de zonage d'assainissement.

Restaurant scolaire

Deux enfants victimes d'allergies sont inscrits à la cantine cette année, dont l'un déjeune toutes les semaines. Les parents de ces enfants fournissent le repas à la cantine, cependant il est nécessaire de fixer un prix comprenant toutes les charges de fonctionnement, sans les denrées. Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le prix de repas des enfants allergiques à 2,80 euros.

Bilan du CLSH de juillet

Bilan encore une fois très positif tant dans la fréquentation (33 enfants la première semaine, 43 la seconde et 36 la troisième plus 12 au mini camp) que dans le ressenti des enfants et de leurs parents.

Commission urbanisme

La commission s'est réunie le 11 juillet pour étudier plusieurs dossiers : des permis de construire au Merlier pour deux maisons, au Pont, au Vaillant, à Chatillatard, le permis pour l'agrandissement de l'école, une déclaration de travaux pour panneaux solaires Chez le Bois. Un certificat d'urbanisme au Philippe a été délivré positif par le Préfet alors que la commune avait émis un avis défavorable : ce genre d'écueil devrait être évité avec le PLU.

9 OCTOBRE 2006

Extension du groupe scolaire et de la halle des sports, chauffage au bois

Une réunion avec les architectes, Hespul, un chauffagiste et la commission Bâtiments a eu lieu pour étudier notamment l'implantation future de la chaudière à bois : ce sera sur le haut de la plateforme de la Halle des Sports. Le cabinet d'études propose d'utiliser la chaudière de la Halle des Sports pour le chauffage d'appoint. Il y a actuellement une surconsommation à l'école car l'installation n'est pas équilibrée. Pour mener à bien ce projet de chauffage au bois, le Conseil sollicite à l'unanimité le soutien financier sous forme de subventions de l'ADEME et du Conseil Régional.

Lancement des travaux dans l'ancienne Caisse d'Epargne

Un avis de marché public à procédure adaptée a été affiché à la mairie pour les différents lots de travaux de réfection de l'ancienne Caisse d'Epargne. A ce jour sont parvenus en mairie quelques devis, la date limite de réception des offres est fixée au 25 octobre, avec un début des travaux au 2 novembre.

Bail local à côté du salon de coiffure

Madame DESIGAUX, esthéticienne, souhaite louer le local situé à côté du salon de coiffure qui était précédemment occupé par Séance Vidéo. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer un bail à courte durée avec Mme DESIGAUX pour un loyer mensuel de 30 euros plus 15 euros de charges.

Autre local communal

La salle de catéchisme, sise dans l'ancienne cure, n'est plus utilisée pour le catéchisme qui a lieu dans la salle du Comité des Fêtes au motif qu'il n'y a ni sanitaires, ni téléphone dans la salle de catéchisme. Le Conseil souhaite que la salle du Comité des Fêtes reste à la disposition des associations et que le catéchisme ait lieu dans la salle qui lui est réservée.

Convention avec le Centre de Gestion pour l'inspection Hygiène et Sécurité

En vertu du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. La collectivité peut passer une convention avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Centre de **AMICALE** LAÏQUE

Bulletin municipal 8 LÉTRA • 2007

Bulletin municipal 9 LÉTRA • 2007

Petite Enfance

Lors du dernier Bureau des Maires de la CCPBO, le sujet de la prise de compétence Petite Enfance a été de nouveau évoqué. Le Coût de cette prise de compétence s'élève à 200.000 euros qui seraient répercutés sur chaque commune, sans augmentation du service proposé. La majorité des maires s'est prononcée contre ce projet, vecteur de nouvelles difficultés à la fois financières mais aussi organisationnelles alors même que la compétence voirie déjà transférée à la CCPBO n'est pas assumée de manière satisfaisante.

Pétition pour la maison de retraite

Plus de 800 signatures ont été recueillies à ce jour en faveur du maintien de la maison de retraite à Létra. Cette pétition sera diffusée à la Sous-préfecture, à l'hôpital de Grandris, à Messieurs Bréchard et Fialaire.

SAVA

La station d'épuration du Breuil devrait être en fonction en novembre 2008, le terrain d'assiette a été acheté.

Pont du Philippe

La réfection du pont sera effectuée fin octobre, de même que le curage de la citerne de Chavany. Les travaux liés à la réverbération phonique de cette citerne seront effectués par les services municipaux.

20 NOVEMBRE 2006

Permis de construire Halle des Sports et chaufferie

Le permis de construire pour l'extension du groupe scolaire a été accordé. Pour l'extension de la Halle des sports et la construction de la chaufferie, le Conseil doit autoriser le Maire à déposer les demandes de permis de construire, cette décision est adoptée à l'unanimité.

Commission Bâtiments, travaux en cours

Une réunion de mise en œuvre du planning des travaux aura lieu le 21 novembre avec les entreprises retenues.

Compte-rendu de la commission urbanisme

La commission s'est réunie le 7 novembre pour étudier plusieurs dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux qui ont tous reçus un avis favorable. Seul un certificat d'urbanisme a reçu un avis défavorable : il s'agit du même dossier qui a abouti à un certificat d'urbanisme négatif en début d'année.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la D.D.E. qui rappelle qu'un certificat d'urbanisme positif ne donne pas droit à construire et qu'un permis de construire pourra être refusé ou bien soumis au sursis à statuer, le P.L.U. étant en cours d'élaboration.

Amendes de police, acceptation de la subvention

Le Conseil Général a alloué à la commune de Létra une subvention de 13 304 euros au titre des amendes de police pour la pose d'une glissière de sécurité. Le Conseil accepte à l'unanimité cette subvention et s'engage à faire réaliser les travaux correspondants.

Ressources humaines

Deux agents communaux peuvent prétendre à un avancement de grade, il est nécessaire de créer les emplois correspondants puis, une fois que la commission administrative paritaire se sera prononcée sur les

propositions d'avancement, les agents pourront être nommés sur leurs nouveaux grades et les anciens seront supprimés du tableau des effectifs. Le Conseil accepte à l'unanimité la création d'un emploi d'agent de maîtrise et d'un emploi de rédacteur principal.

Sécurité dans les bâtiments recevant du public

La commune a obligation de faire contrôler au moins une fois par an les installations au gaz et électriques pour les bâtiments recevant du public. Une consultation entre différents prestataires a été menée et a conduit à retenir la société APAVE.

18 DÉCEMBRE 2006

Maison de retraite

La commission de sécurité a visité les lieux le 6 décembre suite aux travaux de sécurité effectués et a émis un avis favorable qui doit être ensuite entériné par la commission d'arrondissement qui se tient le 21 décembre.

Monsieur BRÉCHARD, conseiller général et Monsieur le Maire ont rencontré la directrice de l'hôpital intercommunal Grandris-Létra, le Maire de Grandris et le Conseiller Général du canton de Lamure afin de tenter de trouver un terrain d'entente concernant le projet de transfert des lits de Létra à Grandris : aucun accord n'a été trouvé. L'arbitrage de Monsieur MERCIER, président du Conseil général est attendu lors d'une réunion qui se tiendra le 15 janvier avec tous les intervenants. Le problème est le suivant : si des lits sont supprimés à Létra, ils doivent se retrouver ailleurs, mais dans le canton, donc à priori au Bois d'Oingt et en aucun cas à Grandris qui n'est pas dans le même canton.

La commission de sécurité du 6 décembre a également réceptionné les travaux du Centre des Bruyères qui ont reçu eux aussi un avis favorable à confirmer le 21 décembre

Ancienne Caisse d'Epargne - déclaration de travaux

Dans le projet de réhabilitation de ce bâtiment en un local commercial et un logement, il est prévu de créer une ouverture en façade, ce qui nécessite le dépôt d'une déclaration de travaux exemptés de permis de construire. Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une déclaration de travaux.

Mission assistance juridique du Centre de Gestion

Le Conseil doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance juridique n°01.08 avec le Centre de Gestion qui fixe la participation financière pour 2007 à 532 euros. Le Conseil accepte à l'unanimité

Convention d'utilisation des locaux de l'école par le CLSH

Le Directeur de l'école souhaite que soit signée une convention tripartite école, mairie et CLSH (centre de loisirs sans hébergement) concernant l'occupation par ce dernier des locaux de l'école. Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Décision modificative au budget

Afin de pouvoir clôturer l'exercice budgétaire 2006, il est nécessaire de transférer certains crédits d'un chapitre à l'autre, pour d'une part régulariser les opérations

liées au legs SIVELLE et d'autre part assurer la rémunération du personnel qui n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget primitif. Les modifications sont acceptées à l'unanimité.

Ressources humaines - modification du tableau des effectifs

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a adopté lors de sa séance du 27 septembre 2006 un projet de réforme des catégories C. Cette réforme se traduit au niveau du personnel communal par la nécessité de modifier le tableau des effectifs. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Baux communaux - avenants avec tacite reconduction

Pour les baux à usage d'habitation, il est désormais possible d'inclure une clause de tacite reconduction, ce qui évitera d'avoir chaque année à signer des avenants. Le Conseil autorise à l'unanimité, le Maire à signer un avenant avec tacite reconduction ainsi qu'une clause spécifiant qu'en cas de non-paiement du loyer, la commune peut résilier le bail de plein droit, avec ses locataires pour les locaux d'habitation.

SAVA - compte-rendu de réunion

Monsieur DUBREUIL donne le compte-rendu de la dernière séance du SAVA : les travaux à Oingt sont pratiquement achevés et ceux de Saint Laurent d'Oingt sont en cours. La réception des travaux de la station d'épuration du Breuil devrait avoir lieu fin 2008.

PLU

Des réponses avec observations sont revenues en mairie : le PLU ne peut pas encore être mis à l'enquête publique.

Informations

- Le plan Vigipirate est réactivé, il est demandé à chacun d'être attentif aux évènements inhabituels.
- Les associations qui organisent des manifestations à la salle des fêtes sont priées d'en informer au préalable les commerçants pour gérer au mieux les problèmes de stationnement.

Danièle DUBOST-MARTIN

REPAS des ANCIENS

Le samedi 13 janvier 2007, une centaine de personnes avait répondu présente à l'invitation du CCAS et du Comité des fêtes.

Cette année les personnes à partir de 65 ans étaient invitées.

Une équipe dévouée, toujours prête à mettre une note gaie concernant la décoration des tables, pliage des serviettes, bougies, etc...

ge des serviettes, bougies, etc... Un grand merci à Clothilde pour la réalisation des menus et des chocolats.

Une animation et un bon repas qui a fait de cette iournée un moment fort d'amitié et de convivialité.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un organisme communal chargé des affaires sociales de la Commune : personnes âgées, personnes en difficultés, etc.... Il s'occupe également de la gestion du Centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Il est administré par le Maire, quatre conseillers municipaux et quatre représentants des associations familiales, d'handicapés, et personnes âgées.

Pour financer ses activités, les membres du CCAS organisent chaque année, le lendemain du repas des anciens, un concours de belote. Nous constatons, avec regrets, le peu de participation de personnes de la commune. C'est dommage!!!

Nous espérons que vous vous mobiliserez pour le prochain concours et les suivants.



FLEURISSEMENT

Une équipe dévouée est venue participer à la plantation de quelques 1500 plants de géraniums, surfinias, gazanias, etc...le mercredi 16 mai.

Nous les remercions, mais cette équipe est ouverte à toutes les personnes de bonne volonté. Une vente de fleurs est organisée 2 fois par an, par le 57 Bar, celle-ci connaît un vif succès, qui augmente chaque année.

Maryse JOYET et Clothilde BURGAT

Bulletin municipal 10 LÉTRA • 2007

Bulletin municipal 11 LÉTRA • 2007

L'Escampette: un centre... bien aéré!





Sous la tutelle d'une nouvelle directrice, jeune et dynamique, 38 enfants on joué " les apprentis esquimaux " en février 2006; construction d'un igloo et d'un abri de neige, luges, raquettes, ets...

Pour Pâques, la première semaine était consacrée " aux troubadours " avec spectacle pour les parents. La semaine suivante intitulée " les jardiniers en herbe " a initié les enfants aux plantations avec une balade à la chapelle de la Salette.

Pour les vacances d'été, les enfants ont profité du lac de Cublize suivi d'une grande kermesse sous le thème " au fil de l'eau ".

Pour " la découverte des métiers ", le centre a rencontré Yves DUMAS, le chef des pompiers de Létra, Eric BOLVY de la menuiserie et les enfants ont fabriqué des jouets en bois chez Mini au Bois d'Oingt. Pour conclure ce mois de juillet " nos amis les indiens " ont fait du tir à l'arc, du poney,.... Pendant ce temps, les grands sont partis en mini-camp pour " une vie de tribu " avec tir l'arc, poney, canoé, cueillette de fruits, chasse, danse, construction de filets à rêve et nuitée sous tipis.

L'Escampette achève l'année 2006 avec la découverte d'Agnès BERTON, auteur de livres pour enfants et de son spectacle. Sous le Thème "Tous à vos plumes " les enfants quidés dans la conception d'un livre, ont édité leur propre his-

L'Escampette, version 2006, a bien fonctionné; les enfants étaient au rendez-vous et apparemment ont apprécié leurs vacances.

Souhaitons bonne chance à l'Escampette 2007 pour de nouvelles aventures.

L'atelier létrasien des loisirs créatifs ouvre ses portes

Envie d'activités créatives, Venez tous nous reioindre petits et grands pour des cours ludiques ou vous pourrez donner libre cours à votre imagination.

Les horaires des cours et les activités sont en rodage, toutes les suggestions sont les bienvenues, alors, n'hésitez pas : appelez-nous ! Vous pouvez aussi nous rendre visite le samedi matin pendant le cours de poterie enfant.

■ Valérie vous propose son atelier poterie. Inscription au: 06 14 77 38 28 Adultes: Lundi et vendredi 19h00 à 21h30 Samedi 14h00 à 16h30 Enfants (à partir de 7ans) : samedi 10h00 à 11h30

■ Marie Claire quant à elle vous propose son atelier couture, point de croix, crochet, tricot, carterie, collage de serviettes,.... Inscription au : 06 08 21 43 41

Tarifs

L'atelier de Marie Claire

 5 €uros la séance suivant le matériel nécessaire à l'activité.

L'atelier de Valérie

• Cours adultes : 11 € la séance

Cours enfants : 6,60 € la séance

+ cuisson (5 € le kg de terre)

+ Cotisation annuelle toutes disciplines 8€

(Places limitées, 10 personnes par cours)

Club "Restons Jeunes"

Le Club " Restons Jeunes " vous donne un amical bonjour. Les membres du club continuent de se réunir le jeudi après-midi pour les jeux de cartes, triomino ou autres jeux de lettres et aussi pour partager un goûter à 16 heures.

Une commission s'est réunie après l'assemblée générale pour essayer de mettre en place d'autres activités comme des travaux manuels, informatique, etc..

Quelques membres se retrouvent donc les mercredis après-midi pour confectionner des fleurs et autres décorations. Le calendrier de ces animations est affiché au local du club et chez les commerçants.

Les autres animations continuent cependant :

- concours de belote aux alentours du 15 février.
- le repas annuel début avril
- le voyage de deux jours en juin
- une sortie d'une journée à l'automne
- le repas dansant fin octobre.

Je ne peux m'éviter de parler du problème viticole qui devient inquiétant surtout financièrement aussi bien pour les exploitants que pour les retraités qui comptaient sur le revenu de leurs terrains pour arrondir leur petite retraite. Certains ont même du se résoudre à retravailler leurs vignes à plus de 70 ans.

Je pense que celui qui travaille toute l'année a droit à un salaire, malheureusement ce n'est pas le cas pour les exploitants.

Que va devenir notre patrimoine ? D'autant qu'il n'y a aucune union entre le monde viticole, chacun étant devenu très individualiste. Espérant et souhaitant que tout le monde y mette

du sien et que l'avenir soit plus gai.

Au revoir et à des jours meilleurs.

Le Président : Albert DENEANNE

L'école à la rentrée de septembre 2007

Au mois de septembre 2007, 121 enfants ont repris le chemin de l'école. Ils se répartissent dans les 5 classes de la PS au CM2.

- PS/MS 30 élèves - GS/CP avec 6MS en matinée seulement, 24 élèves - CP/CE1, 23 élèves - CE2, 19 élèves - CM1 et CM2, 25 élèves.

Les maîtres ou maîtresses qui les encadreront respectivement sont : Mmes Félicioli et Livet - Mme Seity - M. Blumenthal - M. Gonnin (+ direction) -Melle Gandin en remplacement de Mme Champain, en congé maternité.

L'effectif augmente d'environ 10% par rapport à la précédente rentrée. Les enfants inscrits pour la première fois à l'école en PS de maternelle, soit les enfants nés en 2004, représentent un effectif de

Cette évolution me conduit à rappeler l'évolution de cette école :

- en 1998, une 4° classe ouvrait et pour l'occasion se trouvait 'logée' dans l'actuelle secrétariat de
- en 1999, l'actuelle école était livrée et les 4 classes découvraient des locaux neufs.
- en début d'année 2003, le Professeur Albert lacquard venait baptiser l'école.
- En cette fin d'année Mme Giraud, après plusieurs décennies à l'école faisait valoir ses droits à la retraite, et M. Blumenthal 'traversait' la vallée, rejoignant ainsi l'équipe.
- En septembre 2006, la 5° classe ouvrait.
- En septembre 2007, les travaux d'agrandissement pour la création d'une nouvelle cantine et de salles de classe débuteront. Livraison prévue septembre 2008.

Cette rentrée 2007 inaugurera donc les travaux avec un chantier tout proche et les contraintes qu'il imposera, aux enfants et aux adultes, durant quelques mois avant de pouvoir profiter d'une vaste cantine, et de retrouver la salle d'évolution, actuellement utilisée comme salle de classes.

L'école, c'est aussi l'amicale laïque qui organise différentes manifestations tout au long de l'année (loto, randonnée...) pour financer les diverses activités proposées par l'école, mais également, depuis quelques années des animations au gré du calendrier.

Ph. Gonnin

Katleen LAFAURIE

AMIÇALE LAÏQUE "Létrabouleurs"



Une nouvelle année scolaire débute...

Nous souhaitons la bienvenue aux tout petits et à leurs parents mais pensons aussi aux "grands" qui quittent l'école, et nous leur souhaitons un bon départ dans leur nouvelle vie de collégiens.

Un petit résumé sur l'année qui vient de se terminer:

■ 25 octobre 2006, les enfants de l'école ont fêté Halloween : sorcières, citrouilles, monstres et vampires étaient de sortie dans les rues du village pour un grand défilé et pour casser une pignata pleine de sucreries.



10 décembre 2006, fête de l'hiver : nous avons retrouvé avec plaisir de nouvelles décorations de noël confectionnées par les mamans de l'école, mais également de nombreux artisans et associations de villages voisins ont exposé leur savoir-faire. Comme chaque année, le Père Noël a eu la gentillesse de nous rendre visite et tout le monde a pu déguster une tartiflette géante servie au déjeuner.



- 3 mars 2007, loto: Le gymnase a de nouveau accueilli le traditionnel loto ; de nouveau la salle était pleine et de nombreux lots ont été gagnés et appréciés par chacun.
- 1^{er} avril 2007, randonnée pédestre : le soleil n'était pas au rendez vous mais de nombreux randonneurs se sont tout de même retrouvés pour admirer nos vallées, choisissant entre 6 parcours de 7 à 35 km. A l'arrivée une soupe à l'oignon attendait nos marcheurs satisfaits de leur balade.
- 24 juin 2007, fête de fin d'année : un spectacle de clowns à été présenté aux enfants de l'école, suivi d'un méchoui. Dans l'après midi, les enfants ont pu s'exercer à divers jeux d'adresse lors de la kermesse et aux olympiades, le tout sur le thème du cirque.

Voila une année bien remplie qui s'achève, nous espérons avoir donné du plaisir aux petits comme aux plus grands et nous remercions sincèrement toutes les personnes qui nous aident régulièrement à préparer toutes ces festivités. Tout cela afin de récolter de l'argent pour financer les loisirs proposés aux enfants de l'école Albert Jacquard.

Avec l'argent récolté lors de ces manifestations, l'Amicale a financé cette année :

- sorties à l'auditorium de Lyon
- spectacle de Clowns
- sorties hebdomadaires à la piscine de Tarare.

L'école accueillant de plus en plus d'élèves, le travail ne manque pas. Nous serions ravis de rassembler toutes bonnes volontés désireuses de rejoindre une équipe dynamique et sympa. Rendez-vous à l'assemblée générale du début d'année.

> Amicalaïquement Létrabouleurs Le bureau.

Le tourisme vert à LÉTRA

Depuis de nombreuses années, notre commune connaît un afflux de plus en plus important de randonneurs à pied ou en VTT.

Nos sentiers sont très appréciés par leur diversité de paysage, entre vignes - sous-bois - les points hauts permettant de faire un tour d'horizon sur notre région. La vallée du Rebaisselet au printemps et à l'automne recèle d'adorables senteurs que la nature nous offre dans le calme et la séré-

A l'heure où paraîtra ce bulletin, le circuit V.T.T. élaboré par le Pays Beaujolais sera entièrement balisé aux normes de la F.F.C. Sur la place de la Mairie sont implantés sur un portail les parcours randonneurs, ainsi que celui des V.T.T.

Le balisage avec indicateurs de direction permet de se diriger en différents points avec la distance à parcourir.

Pour LETRA, le balisage avec la feuille de vigne est toujours en viqueur. Nous sommes autorisés à utiliser les supports des circuits mis en place par le Comité départemental des randonnées pédestres " CRRP " et le Pays Beaujolais.

La majorité des supports ont été posés par les brigades vertes. Par contre, pour le circuit VT.T., c'était à la charge de la commune. Une équipe composée de Messieurs Serge GABARDO, Yves DUMAS avec le tracteur et Bernard LAURENT ont assuré le scellement des supports, sans oublier Marc REMILLIEUX et son quad pour le balisage, ce qui a permis de se déplacer plus facilement sur les sentiers.

Il v a encore du travail à faire : le remplacement des passerelles sur le Rebaisselet, ainsi que créer des escaliers dans la butte avant la traversée de la D.130 à Machurat.

L'entretien des sentiers est à suivre régulièrement. Nous accueillons les volontaires pour ce genre de travail, qui malgré tout, est bien sympathique.

Nous constatons que les randonneurs sont assez respectueux de la nature. Peu de déchets sont abandonnés, mais soyons vigilants. Signalons aussi la bonne entente avec les chasseurs.

Pour les nouveaux habitants de notre commune, n'hésitez pas à vous lancer sur les sentiers, vous apprécierez encore plus les paysages qui vous sont offerts.

> Votre serviteur Bernard LAURENT

Nouveaux horaires de la Mairie

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI APRES-MIDI de 14h 30 à 18 heures

> **SAMEDI MATIN** de 9h à 11 h 30

Nouveaux horaires de la Poste

du LUNDI au VENDREDI de 14 h 30 à 17 heures

un SAMEDI sur deux de 9h à 11 h 30

RENSEIGNEMENTS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces désirées	Où s'adresser	Pièces à fournir	Délai d'obtention et coût	Validité
Déclarer une naissance	Mairie du lieu de naissance, dans les 24 heures	Livret de famille et certificat de naissance	Gratuit	
Extrait d'acte de naissance ou copie intégrale (naissance en France)	Mairie de naissance	Pièce d'identité ou livret de famille	Gratuit	3 mois
Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès à l'étranger	Ministère des Affaires Etrangères Service de l'Etat-civil 11, rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9 Tel : 02 51 77 30 30	Pièce d'identité ou livret de famille	Gratuit	6 mois
Extrait d'acte de mariage	Mairie du mariage	Pièce d'identité ou livret de famille	Gratuit	3 mois
Se marier	Mairie du lieu de mariage	Un dossier sera remis aux futurs époux	3 mois avant le mariage Gratuit	(e. ₁₈
Déclarer un décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures	Livret de famille et certificat de constatation de décès établi par un médecin	Gratuit	
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille	Gratuit	
Carte Nationale d'Identité (CNI)	Mairie du domicile	Compte tenu de la nouvelle réglementation : il est demandé aux personnes de se rendre à la Mairie qui remettra à l'intéressé le dossier des pièces à fournir.	En moyenne 3 mois Gratuit pour le moment	10 ans
Passeport	Mairie du domicile	Compte tenu de la nouvelle réglementation : il est demandé aux personnes de se rendre à la Mairie qui remettra à l'intéressé le dossier des pièces à fournir.	1 à 2 mois 60 € adultes 30 € mineurs	10 ans 5 ans mineurs
Certificat de Nationalité Française	Greffe du Tribunal d'Instance de Villefranche sur Saône	Copie intégrale de l'acte de naissan- ce, livret de famille des parents ou extrait d'acte de naissance des parents et toute pièce justifiant de la nationalité française	Gratuit	3 mois
Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs	Mairie du domicile des parents	Pièces d'identités des parents, du mineur et livret de famille	Gratuit	de 15 jours à un an
Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3)	Casier judiciaire national 44079 NANTES cedex 1 Tél : 02 51 89 89 51 ou <u>www.cjn.justice.gouv.fr</u> ou 3615 CJN	Aucune pièce nécessaire Formuler une demande en précisant nom, prénoms, date et lieu de naissance, adresse. Inutile de joindre timbre et enveloppe.	2 semaines par courrier Gratuit	3 mois
Carte grise	Sous-Préfecture de Villefranche sur Saône ou mairie du domicile	Carte grise barrée, certificat de vente, avis de passage au contrôle tech- nique, de moins de 6 mois, demande d'immatriculation, justificatifs d'identité et de domicile, attestation de non-gage si changement de département.	Prévoir deux semaines par la mairie. Le tarif évoluant à chaque début d'année, le montant sera communiqué par la Mairie, lors du dépôt du dossier	Ē .

Pour plus de détails vous pouvez consulter le site : www.service-public.fr ou le minitel 3615 vos droits ou appeler le nouveau service au 3939 (0,12 € TTC la minute, à partir d'un poste fixe) du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures et le samedi de 9 heures à 14 heures.



